



GYMNASTIQUE SPORTIVE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INDIVIDUELS

Mercredi 11 mars 2009

Convocation

Union Nationale du Sport Scolaire

Dossier suivi par :
P. Venendy

Téléphone
02 31 45 95 08
06 71 20 18 85
Télécopie
02 31 45 96 85
Courriel
dsd014@unss.org

Inspection Académique
du Calvados
2 place de l'Europe
Hérouville St Clair

Internet :
<http://www.etab.ac-caen.fr/discip/eps/unss>

GYMNASE : Salle Legoupil – Ouistreham (suivre panneaux Gymnase Kieffer)

RESPONSABLES: Mme SANSON et M. GUILLEUX.

ENGAGEMENTS :

Engagements : 92 Benjamines, 42 minimes filles et 4 cadettes.
Voir tableau des effectifs par établissement ci-dessous.
Les engagements nominatifs restent modifiables jusqu'au jeudi 05 mars au soir.
Vous devez inscrire vos Jeunes Officiels (compétiteur ou non) sur l'inscription en ligne spécifique Jeunes Officiels.
Attention de bien retirer vos Jeunes Juges non compétiteurs de la liste des gymnastes.

HORAIRE BENJAMINES (voir remarques en fin de convocation)

- 8H30 : ouverture de la salle, installation du matériel, échauffement, appel et contrôle des licences, remise des feuilles de notation dûment complétées.
- 9H00 : première rotation.

HORAIRE AUTRES CATEGORIES :

Minimes filles, cadettes filles et benjamines honneur.

- 13h45 : échauffement, appel, etc...
- 14h15 : première rotation

MODALITES PRATIQUES

Organisation

➤ Les feuilles de notation sont disponibles en téléchargement sur le site Internet régional - rubrique : Infos Sportives / Règlements / Feuilles de Notation (nouveau document).

➤ Vu le nombre d'établissements engagés, les enseignants seront monopolisés toute la journée.

➤ Retenir dès la fin de la journée vos places de bus pour Fiers pour que je puisse établir un projet de ramassage et commander les bus en conséquence.

Indispensable Jeunes Juges :

Fournir obligatoirement:

- 1 juge pour 5 élèves
- 1 juge par établissement si moins de 5 élèves
- 1 accompagnateur adulte disponible pour l'organisation et l'**installation du matériel**.

Pénalité de 0.5pts par agrès et par gymnaste si juge absent (décision C.M.D. – Novembre 2004)

Les certifications se feront au cours de la compétition.

Attention, pour les musiques : pas de cassette, CD indispensable.

Aspects Sportifs

- Les feuilles de compétition sont déposées en mentionnant l'année d'âge dans le cercle
- **Pour éviter les erreurs du secrétariat, tout gymnaste qui changera de groupe ou d'atelier sera disqualifié.**
- Il n'y a pas de classement individuel séparé Benjamines 98.

Rappel sur la Notation :

Intervention de l'enseignant responsable d'atelier :

Lorsque l'écart entre les notes des juges est trop important - écart supérieur à 0,30 pt - la note de l'enseignant sert de référence. En aucun cas, la note de l'enseignant ne rentre dans la moyenne. Une analyse du mouvement doit être refaite par le jury et les notes rectifiées par celui-ci.

Divers

- Les chaussures de sports pour pénétrer sur le gymnase devront être propres et sèches (prévenir les parents accompagnateurs).
- Il est nécessaire d'apporter son casse croûte.
- Pensez à la convivialité ; café, petits gâteaux... sont toujours les bienvenus !

➤ Pour **éviter les problèmes dans les vestiaires**, chaque concurrent devra prévoir un sac pour conserver ses affaires avec lui et les (faire) **surveiller en permanence**.

Effectifs engagés au 03 mars

Etablissements :	Benjamines matin		Benjamines Après-midi		Minimes Filles Cadettes
	98/97	96	98/97	96	
A. Allais - Honfleur	2	4		1	3
G. Liard - Mondeville	1	7		2	3
G de Normandie – Caen	2	1			1
Hastings – Caen	1	4		1	3
M. Pagnol – Caen	6	3		1	5+1
Quintefeuille - Courseulles	3	5		1	1
J. Monnet - Ouistreham	8	3		1	7+1
J. Prévert – Verson	10	10		11	9
Curie - Vire					0+1
Maupas - Vire	0	3		1	10+1
Sous total	33	40			
Total	73		19		42+4

Attention

La limitation des engagements en benjamines 96 (matin) a été fixée à 4 groupes de 10. Les benjamines non retenues le matin pourront participer l'après-midi en formule Honneur. Elle ne peuvent pas prétendre au podium mais sont susceptibles d'être qualifiée aux Acad. si leur total le permet. A l'intérieur d'un établissement, les places libérées le matin reste à la disposition de l'établissement (voir tableau ci-dessus).

Le directeur départemental



Pascal VENENDY